

Questions orales

sujet de l'article 11. C'est déjà un grand pas de la part du gouvernement.»

Si la Fédération canadienne des producteurs de lait pense que c'est un grand pas, pourquoi le député ne l'accepte-t-il pas comme tel?

Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, M. Don Knoerr, disait que notre proposition était assez proche de celle qu'elle avait arrêtée à son congrès annuel. Elle comporte un bon équilibre entre les groupes intéressés au marché intérieur et à l'exportation.

Les producteurs laitiers du Québec sont du même avis et je pense que l'on peut dire que l'accord est pratiquement unanime.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, vous remarquerez que le ministre du Commerce extérieur n'a pas répondu à ma question.

Richard Doyle et les 40 000 producteurs de lait qu'il représente ont recommandé au gouvernement que les importations soient limitées à 5 p. 100 de la valeur ou à 3 p. 100 du volume de l'industrie laitière canadienne.

Le ministre est-il prêt à donner suite à cette recommandation ou est-ce que le gouvernement va laisser tomber les agriculteurs du Canada? C'est tout ce que je veux savoir.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député vient de se découvrir un grand intérêt pour cette question. Il ne voulait pas du tout que le Canada fasse de proposition concernant l'article 11 jusqu'à ce que le groupe d'experts du GATT rende une décision qu'il n'aimait pas.

Le député n'aime pas le GATT lorsqu'il y a une décision qui ne lui plaît pas. Il n'aime pas l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et il semble maintenant qu'il n'aime pas notre proposition concernant l'article 11. Tout le monde semble l'aimer à part lui.

Le député devra attendre que les négociations soient terminées. Nous n'accepterons que ce qui est bon pour notre système de gestion de l'offre et pour l'agriculture canadienne en général.

* * *

LA MONNAIE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse étaient honorés, il y a quelques années, quand la belle plage de Lockeport ornait notre billet de 50 dollars. Quand nous avons appris que ce ne serait plus le cas, nous avons été déçus, mais nous avons eu l'impression que notre importance augmentait dans le monde quand le gouvernement a mis le village historique de Lunenburg sur les billets de 100 dollars.

On nous dit maintenant que ce ne sera plus le cas. Il semble que les jeux soient faits et que le gouvernement mettra la bernache du Canada sur les billets de 100 dollars. Les gens de la Nouvelle-Écosse sont indignés.

Étant donné que les bernaches ne seront pas insultées si elle ne figurent pas sur les billets, mais que les Néo-écossais le seront, étant donné que les bernaches ne votent pas aux élections canadiennes, mais que les habitants de Lunenburg le font. . .

M. le Président: Le ministre pourrait-il répondre rapidement?

L'hon. Gilles Loiseleur (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que la Banque du Canada n'avait pas l'intention d'insulter les gens de Lunenburg. Cependant, elle a dit, en 1986, qu'elle voulait remplacer le motif par un autre plus simple, et pour deux raisons.

La première a trait à la sécurité: on veut donner de nouvelles caractéristiques aux billets pour décourager les contrefaçons. La seconde est d'ordre humanitaire: on veut aider les aveugles et les handicapés visuels à distinguer les billets de différentes valeurs. Voilà pourquoi on veut effectuer ces changements.

* * *

LES TRANSPORTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Comme il le sait, un jour s'est encore écoulé depuis que la Cour fédérale a infirmé l'autorisation de construire le barrage sur l'Oldman. Pour aggraver les choses, le gouvernement albertain annonce qu'il n'a pas l'intention d'interrompre les travaux.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il entend faire savoir au gouvernement albertain, par application des pouvoirs que lui donne la Loi sur la protection des eaux navigables, que tous les travaux de réalisation du barrage sur l'Oldman doivent cesser?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, la province d'Alberta a indiqué qu'elle demanderait l'autorisation d'interjeter appel pour